CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS

A FORMULAIRE DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR

Le présent Formulaire de Cession de Droits d'Auteur énonce les conditions auxquelles une contribution rédigée pour être incorporée dans le **CANADIAN JOURNAL OF LINGUISTICS / LA REVUE CANADIENNE DE LINGUISTIQUE (la Revue)** sera publié par le recteur, les enseignants et les universitaires de l'université de Cambridge exerçant leur activité à travers son service *Cambridge University Press*, University Printing House, Shaftesbury Road, Cambridge CB2 8BS, UK **(Cambridge)**. Cambridge est le détenteur en exclusivité de la licence, et l'éditeur de la Revue appartenant à l'Association canadienne de linguistique/ Canadian Linguistic Association **(le Propriétaire).**

Ladite contribution porte le titre provisoire suivant :

Le titre : _____ **(la Contribution)**

[fournir le numéro dactylographié, le cas échéant]

Les auteurs : _____ **(le Collaborateur)**

[prière d'indiquer les nom et prénoms de tous les auteurs, et leurs affiliations. Utiliser également la Section D, si nécessaire]

Les droits de copyright découlant de la Contribution sont affectés par le statut professionnel du Collaborateur. Vous êtes prié de lire attentivement les conditions suivantes, et de préciser, en cochant la case appropriée, l'option (Articles 2 – 5) qui identifie correctement le propriétaire des droits de copyright sur la Contribution ***(Le Détenteur du Copyright)****.*

Le Collaborateur et le Titulaire du Copyright (indiqués) déclarent accepter les conditions suivantes :

1 CESSION DE DROITS D'AUTEUR

1.1 En contrepartie de la publication de la Contribution dans la Revue, et sous réserve des exceptions précisées dans la Section B ci-dessous, sont octroyés au Propriétaire par le Détenteur du Copyright :

1.1.1 l'intégralité des droits de Copyright sur la Contribution, sous toutes ses formes et médias que ce soit, et dans toutes les langues du monde (ce qui, pour éviter toute ambiguïté, comprend le droit de publier, reproduire, distribuer et vendre la Contribution, ou toute partie de celle-ci, sous toute forme que ce soit : imprimée, numérique ou électronique, actuellement connue ou inventée ultérieurement, ainsi que le droit d'accorder des sous-licences et droits auxiliaires) ; et

1.1.2 tout autre droit, du type des droits de copyright, y compris des droits de location, de prêt et de base de données, de même que tous les autres droits de publication et d'impression à la demande.

1.2 La cession de droits de copyright décrite à l'Article 1.1 est définie, tout au long du présent formulaire de cession de droits d'auteur par l'expression « **la Cession** ».

Prière de cocher les cases appropriées (Articles 2 – 5) pour identifier le détenteur des droits de copyright :

2 COLLABORATEUR INDÉPENDANT ☐

2.1 Si le Collaborateur a élaboré la contribution pour son propre compte, et son employeur n'a aucune prétention sur les droits de copyright relatifs à la Contribution, le Collaborateur fait valoir son identité de Détenteur des Droits de Copyright, et accepte

2.1.1 La cession des droits de copyright sur la Contribution ;

2.1.2 Les déclarations à l'Article 6 du présent formulaire de cession de droits d'auteur.

3 COLLABORATEUR EMPLOYÉ ☐

3.1 Si le Collaborateur a élaboré la contribution dans le cadre de ses fonctions, et son employeur revendique le copyright sur la Contribution, l'employeur du Collaborateur (précisé ci-après) affirme ici son identité de détenteur de droits de copyright, et accepte

3.1.1 La cession des droits de copyright sur la Contribution;

3.1.2 Les déclarations à l'Article 6 du présent formulaire de cession de droits d'auteur.

4 COLLABORATEUR TRAVAILLANT POUR LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS ☐

4.1 Le Collaborateur, le Propriétaire et Cambridge reconnaissent que le matériel produit dans le cadre de l'exercice, par le Collaborateur, de ses fonctions d'employé du gouvernement des États-Unis, ne fait pas l'objet d'une protection au titre des droits de copyright aux États-Unis. En conséquence, le représentant dûment accrédité du gouvernement des États-Unis (précisé ci-dessous) fait valoir l'identité du gouvernement des États-Unis en tant que détenteur des droits de copyright hors des États-Unis seulement, et accepte

4.1.1 La cession des droits de copyright sur la Contribution hors des États-Unis ;

4.1.2 Les déclarations à l'Article 6 du présent formulaire de cession de droits d'auteur.

5 COLLABORATEUR TRAVAILLANT POUR LE GOUVERNEMENT DE GRANDE-BRETAGNE OU DU COMMONWEALTH ☐

5.1 Le Collaborateur, le Propriétaire et Cambridge reconnaissent que le matériel produit dans l'exercice, par le Collaborateur, de ses fonctions d'employé du gouvernement de Grande-Bretagne ou du Commonwealth fait l'objet d'une protection au titre des droits de copyright de la Couronne (Crown Copyright). De ce fait, le représentant dûment accrédité de la Couronne (précisé ci-après) fait valoir l'identité de la Couronne en tant que titulaire des droits de copyright sur le Contribution, et accepte :

5.1.1 La cession des droits de copyright sur la Contribution;

5.1.2 Les déclarations à l'Article 6 du présent formulaire de cession de droits d'auteur.

6 DÉCLARATIONS

6.1 Le Collaborateur et/ou le détenteur de droits de copyright, selon les cas, confirment

6.1.1 qu'ils sont parfaitement accrédités et habilités à accepter ce formulaire de cession de droits d'auteur ;

6.1.2 que la Contribution est originale et n'a pas été publiée, entièrement ou en partie, à une date antérieure ;

6.1.3 que la Contribution ne contient aucun élément susceptible d'être en violation de droits de copyright ou de licence, ou encore de tout autre droit de propriété intellectuelle de tiers ;

6.1.4 que la Contribution ne contient aucun élément en violation d'obligations de confidentialité, et ne divulgue pas d'informations privées ou personnelles sur des tiers sans avoir obtenu l'autorisation écrite de ces derniers ;

6.1.5 que toutes les déclarations contenues dans la Contribution présentées comme étant véridiques, ainsi que toutes formules, instructions ou équivalentes contenues dans cette dernière, n'occasionneront, si elles sont scrupuleusement suivies, aucun dommage quel qu'il soit à l'utilisateur ;

6.1.6 que la Contribution ne contient aucun matériel diffamatoire, illicite ou répréhensible.

6.2 Le Collaborateur et/ou le détenteur de droits de copyright confirment en outre qu'ils obtiendront, ou ont obtenu, des titulaires et détenteurs de droits, les autorisations pour la réutilisation de matériel de tiers (y compris, entre autres, du matériel à contenu textuel, illustratif, audio et vidéo) dans le cadre de la Contribution dans le monde entier, dans toutes les langues et sous toutes les formes et supports conformes aux « Green Policy » ou « Gold Policy » de Cambridge, conformément au choix effectué par le Collaborateur à l'article 2.1, Section B, ci-dessous, que la reconnaissance appropriée de l'origine a été présentée, et, dans le cas de matériel audio/vidéo, que des formulaires d'autorisation appropriés ont été obtenus des particuliers dont la ressemblance est représentée dans la Contribution. Des copies de tous les documents d'autorisation

doivent être transmises au rédacteur de la Revue préalablement à la publication de la Contribution.

7 CONFLIT D'INTERET

7.1 Le Collaborateur doit divulguer (et signer) ci-dessous tout conflit d'intérêt éventuel découlant de son travail dans le cadre de la Contribution, ou, dans le cas contraire, indiquer « NÉANT ». Un conflit d'intérêt pourrait survenir dans l'éventualité d'intérêts divergents (réels ou apparents) susceptibles d'exercer, effectivement ou apparemment, une influence excessive sur le contenu de la Contribution. À titre d'exemple, on indiquera des rapports financiers, institutionnels ou de collaboration. Le rédacteur de la Revue contactera le Collaborateur dans l'éventualité où un conflit d'intérêt divulgué serait considéré un risque pour la publication du Collaborateur.

8 DONNÉES

8.1 Les informations contenues dans le présent formulaire seront conservées, aux fins de la tenue de registres, par Cambridge et le Propriétaire. Le nom des Collaborateurs peut être reproduit dans la Revue, et fourni pour l'impression, pour des services d'indexation et d'analyse documentaire, et pour des bases de données bibliographiques. Cambridge se conforme aux dispositions de la loi sur la protection de l'information (*UK Data Protection Act*) et ses stipulations en matière de conservation, utilisation et mise à jour des Informations personnelles.

9 LOI EN VIGUEUR

9.1 Le présent formulaire de cession de droits d'auteur est régi par le droit de l'Angleterre et du Pays de Galles, et est soumis à la juridiction exclusive des tribunaux anglais.

B. ACCES OUVERT A CAMBRIDGE ET REUTILISATION DE LA CONTRIBUTION

Dans le cadre du modèle d'accès ouvert hybride de la Revue, le Collaborateur choisit la publication de sa Contribution conformément aux conditions de l'Accès ouvert « Green » ou de l'Accès ouvert « Gold ». Le Propriétaire et Cambridge conviennent que la publication de la Revue sera conforme à la politique d'Accès ouvert de Cambridge. Les politiques d'Accès ouvert « Green » ou « Gold » (désignées respectivement ***« Green Policy » et « Gold Policy »)*** *de Cambridge, ainsi que d'autres droits de réutilisation dont dispose le Détenteur des droits de copyright, sont décrits dans la Section B du formulaire de cession de droits d'auteur.*

1 ACCES OUVERT

1.1 « Accès ouvert » désigne tout contenu qui est distribué gratuitement, en format numérique, à l'utilisateur. En outre, Accès ouvert confère parfois à l'utilisateur certains droits sur le contenu, y compris la possibilité de le redistribuer ou de créer des ouvrages dérivés de celui-ci.

1.2 Pour tout renseignement sur les politiques d'Accès ouvert « Green » et « Gold » de Cambridge, ainsi qu'une liste de définitions des mots utilisés dans la présente Section B, prière de suivre les hyperliens correspondants à l'adresse suivante : http://www.cambridge.org/openaccess.

1.3 Afin de dissiper le moindre doute, la publication de la Contribution conformément aux politiques d'Accès ouvert « Green » ou « Gold » n'affecte aucunement la Cession, et le Propriétaire reste, en toutes circonstances, titulaire des droits de copyright sur la Contribution. En outre (et à l'exception de tout contenu publié au titre de la licence, à l'article 4.4.1 ci-dessous), Cambridge détient en permanence, en tant que titulaire de licence en exclusivité du Propriétaire, le droit exclusif d'exploiter commercialement tous les droits subsidiaires sur la Contribution.

2 PUBLICATION

Veuillez préciser, en cochant la case appropriée, le modèle d'Accès ouvert dans le cadre duquel la Contribution sera publiée (Articles 2.1.1 ou 2.1.2 ci-dessous).

2.1 La Contribution doit être publiée conformément aux politiques suivantes de Cambridge :

2.1.1 Politique « Green » (cf. article 3 ci-dessous) ☐

2.1.2 Politiquer « Gold » (cf. article 4 ci-dessous) ☐

2.2 Afin de dissiper le moindre doute, la publication de la Contribution selon la politique « Green » de Cambridge, ou selon une quelconque des licences créatives des Articles 4.5.2 et 4.5.3 de la présente Section B, proscrivent expressément la réutilisation commerciale de toute version de la Contribution sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de Cambridge.

3 ACCES OUVERT GREEN A CAMBRIDGE

3.1 « *Green Open Access at Cambridge* » désigne le droit du Collaborateur d'auto-archiver des versions numériques spécifiées de la Contribution indépendamment des dispositions du présent Accord.

3.2 Conformément à la politique « Green », le Détenteur du Copyright conserve les droits non exclusifs, non cessibles et non commerciaux suivants de réutiliser ou déposer des versions numériques de la Contribution :

Où > Version Numérique v	Page Web personnelle du Collaborateur	Service/dépôt institutionnel	Dépôt non commercial du sujet	Dépôt commercial / Sites de médias sociaux
Soumis / réexaminé **(SM)**	À tout moment	À tout moment	À tout moment	À tout moment
Accepté **(AM)**	À l'acceptation	À l'acceptation	À l'acceptation	Résumé seulement + lien à COPP
Version du dossier **(VoR)**	Résumé seulement + lien à COPP	Résumé seulement + lien à COPP	Résumé seulement + lien à COPP	Résumé seulement + lien à COPP

3.3 Toutes les réutilisations de la Contribution conformément à l'Article 3.1 doivent comprendre :

3.3.1 Un lien avec la Contribution sur la plate-forme de publication en ligne de Cambridge **(COPP)** à l'aide d'un lien DOI, p.ex. *http://dx.doi.org/[DOI];*

3.3.2 une déclaration claire d'après laquelle tous les utilisateurs de la Contribution ne peuvent faire usage de la Contribution que pour des recherches et des études privées, et ne peuvent la distribuer au-delà ; et

3.3.3 une déclaration claire d'après laquelle la Contribution a été acceptée pour publication, et réapparaîtra sous forme révisée sous réserve de critiques de pairs et/ou de commentaires du rédacteur de la publication.

3.4 Afin de dissiper le moindre doute, la réutilisation de la Contribution conformément à la politique « Green » n'affecte aucunement la cession.

3.5 La politique « Green » ne permet **pas** la publication d'une Contribution intégrale, au format VoR, dans un site web ou une plate-forme en ligne, un dépôt commercial ou des médias sociaux, y compris, entre autres, les suivants : *Social Science Research Network*, *ResearchGate*, *Academia.edu*, *Mendeley* ou *LinkedIn*.

4 ACCES OUVERT GOLD A CAMBRIDGE

4.1 « *Gold Open Access at Cambridge* » désigne la publication dans le cadre d'une licence *Creative Commons,* qui permet la redistribution et (dans le cas de certaines licences) le droit à la création de travaux dérivés suivant la Contribution.

4.2 L'Accès ouvert « Gold » est rendu possible moyennant le versement à Cambridge de « Frais de gestion de l'Article » [*Article Processing Charge* (APC)] par le Collaborateur ou une société ou donateur du Collaborateur, lors de l'acceptation de la Contribution.

4.3 Une facture distincte sera émise pour l'APC, et il incombe au Collaborateur de fournir à Cambridge des renseignements suffisants pour l'émission de la facture.

4.4 Sauf renonciation ou remise sur l'APC par Cambridge, la Contribution ne sera publiée qu'après le versement intégral de l'APC.

Veuillez cocher la case correspondante (Articles 4.4.1 - 4.4.3 ci-dessous) pour identifier la licence Creative Commons *au titre de laquelle la Contribution doit être publiée (on trouvera actuellement les conditions intégrales à https://creativecommons. org/licenses/):*

4.4.1 CC BY 4.0 (Attribution) ☐

4.4.2 CC BY NC SA 4.0 ☐

(Attribution - Non-commercial – Partage des conditions)

4.4.3 CC BY NC ND 4.0 ☐

(Attribution - Non-commercial – Sans dérivés)

5 REUTILISATIONS DIVERSES DE LA CONTRIBUTION

5.1 En plus d'une éventuelle réutilisation de la Contribution conformément aux politiques « Green » ou « Gold », le Collaborateur peut :

5.1.1 distribuer la Contribution, ou une version adaptée imprimée ou en format électronique, pour les propres applications du Collaborateur exclusivement, y compris des copies pour des cours / l'emploi par des élèves du Collaborateur, à condition que ceci ne comporte aucune vente.

5.1.2 Reproduire la Contribution ou une version adaptée dans un format quelconque de tout ouvrage dont le Collaborateur est l'auteur ou l'éditeur, sous réserve d'une reconnaissance appropriée.

5.2 Pour toute réutilisation de la Contribution non prévue dans la présente Section B, le Collaborateur doit solliciter l'autorisation de Cambridge.

6 REUTILISATION PAR CAMBRIDGE

6.1 Cambridge apporte sa collaboration avec différents régimes de licences de copyright, permettant la photocopie de matériel dans des limites établies (p.ex. le *Copyright Clearance Center* aux États-Unis, et la *Copyright Licensing Agency* au Royaume-Uni). Les recettes réalisées par Cambridge avec ces licences, conjointement avec d'éventuelles recettes découlant de la vente de droits subsidiaires sur la Contribution, seront utilisées à l'appui du maintien de la publication de la Revue.

C. CONFORMITE AUX CONDITIONS

Nota: veuillez remplir les Articles 1 et 2 de la présente Section C (ce qui signifie que le Collaborateur pourra être tenu de signer deux fois). Veuillez télécharger une copie dûment signee à Scholar One. Ce téléchargement s'effectuera à l'Étape 2 du processus de soumission ***(File Upload: File Designation, Copyright Form).***

Nota: ***Des versions modifiées / alternatives du présent formulaire de cession de droits d'auteur ne seront pas acceptées, et sont susceptibles d'entraîner des retards.***

1 DETENTEUR DE COPYRIGHT

1.1 Le Détenteur du Copyright, ou son représentant accrédité, accepte les conditions relatives au présent formulaire de cession de droits d'auteur :

Nom (et adresse) du Détenteur du Copyright
[en lettres majuscules]

Nom du représentant accrédité :
[le cas échéant]

Signature:
[veuillez signer ici]

Date:
[JJ/MM/AAAA]

Conflits:
[fournir d'éventuels commentaires supplémentaires dans la Section D.]

2 COLLABORATEUR

2.1 Le Collaborateur affirme ici son droit moral, d'être toujours identifié comme étant l'auteur de la Contribution conformément aux dispositions de la loi sur le copyright, les créations et les brevets [*UK Copyright, Designs and Patents Act 1988*]

Nom (et adresse) du Collaborateur
[en lettres majuscules]

Signature:
[veuillez signer ici]

Date:
[JJ/MM/AAAA]

Conflits:
[fournir d'éventuels commentaires supplémentaires dans la Section D.]P

D. RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

1 RENSEIGNEMENTS SUR LE COLLABORATEUR

1.1 En ce qui concerne la Section A du présent formulaire de cession de droits d'auteur, veuillez préciser ici tous les collaborateurs supplémentaires, si nécessaire :

	Nom	Adresse	Affiliation	Conflits d'intérêts
1				
2				
3				
4				
5				

2 RENSEIGNEMENTS SUR LE DETENTEUR DU COPYRIGHT

2.1 En ce qui concerne la Section A du présent formulaire de cession de droits d'auteur, veuillez préciser les renseignements relatifs à tous les Détenteurs supplémentaires de Copyright et leurs représentants accrédités, si nécessaire :

	Nom	Adresse	Conflits d'intérêts


1
2
3
4
5